



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-huitième session

Rome, 8-9 décembre 1999

**RAPPORT DE SITUATION SUR LE MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION
DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION DANS LES
PAYS GRAVEMENT TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE ET/OU LA DÉSERTIFICATION,
EN PARTICULIER EN AFRIQUE**

I. INTRODUCTION

1. En octobre 1997, lors de la première session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, le FIDA a été désigné pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention. Placé sous l'autorité de la Conférence des Parties, le mécanisme mondial a pour mandat "d'encourager les actions conduisant à la mobilisation et à l'acheminement, au profit des pays en développement touchés Parties, de ressources financières importantes, notamment pour le transfert de technologie, sous forme de dons et/ou à des conditions de faveur ou à d'autres conditions". Entré en fonction en 1998, le Mécanisme mondial a soumis un rapport de ses premières activités au Conseil d'administration du FIDA en décembre 1998 et au Conseil des gouverneurs en février 1999.
2. Le présent rapport de situation se veut une mise à jour à l'intention du Conseil d'administration du FIDA, sur l'évolution de la stratégie opérationnelle et des activités du Mécanisme mondial en 1999.

II. ACTIVITÉS DU MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION

3. Pour améliorer la coordination des interventions liées à la mise en oeuvre de la convention, le Mécanisme mondial est appuyé et conseillé par un Comité de facilitation, un partenariat consultatif qui rassemble des représentants du FIDA, de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du secrétariat de la Convention, et des banques régionales de développement (Banque africaine de développement (BafD), Banque asiatique de développement (BasD), et Banque interaméricaine de développement).



4. Les principes directeurs qui orientent le fonctionnement du Mécanisme mondial et qui ont soutenu l'utilisation des ressources catalytiques dont il disposait pendant sa première année d'activité sont exposés dans la décision 25COP.1, en ces termes:

- Répondre à la demande tout en anticipant les besoins et les priorités des Parties;
- Ne pas faire double emploi avec des mécanismes et structures existants, mais renforcer ces derniers;
- Se doter d'une structure légère et efficace, en tirant parti des moyens d'autres institutions, y compris de l'organisation hôte, ainsi que des compétences et des services de l'ensemble du système des Nations Unies;
- Fonder ses opérations sur les principes de neutralité et d'universalité.

5. Les plans d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux forment le cadre de la mise en oeuvre de la Convention. Cette dernière stipule que ces plans devront s'articuler étroitement avec les politiques de développement durable formulées ailleurs et que le problème de la désertification (défini comme "la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines") est indissociable du processus de développement. Dans ce contexte, et conformément à la Convention, on accorde une attention particulière à tous les aspects du développement rural durable et à la lutte contre la pauvreté, notamment à la possibilité d'utiliser et de maîtriser les ressources naturelles, ainsi qu'à l'appui à d'autres moyens de subsistance en milieu rural, et à l'accès aux infrastructures et services socio-économiques. Il va sans dire que c'est surtout en raison de ce qui précède que le Mécanisme mondial n'est pas un fonds central (qui ferait double emploi avec les sources et les mécanismes de financement existants), mais plutôt un courtier qui contribuera à rationaliser l'affectation des ressources et à mobiliser des ressources financières supplémentaires, selon les besoins.

6. La stratégie de mise en oeuvre de la Convention suivie par le Mécanisme mondial durant sa première année d'activité vise à:

- appuyer, à la demande, la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux (PAN);
- participer, à la demande, à la formulation ou l'exécution des programmes d'action régionaux et sous régionaux (PAR et PASR);
- élaborer des approches novatrices en matière de coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) et pour promouvoir la mobilisation des parties prenantes ainsi que la création de réseaux destinés au transfert de technologie et à la gestion de l'information; et
- lancer des initiatives stratégiques afin d'élargir l'ensemble des possibilités de financement de la mise en oeuvre de la Convention et traiter, sur le plan politique, la question de la lutte contre la dégradation du sol et de l'atténuation des effets de la sécheresse.

III. APPUI AUX INITIATIVES NATIONALES

7. À cet égard, le Mécanisme mondial travaille actuellement avec trois pays de l'Afrique de l'Ouest: le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal. Il a commencé à examiner le cas de la région Amérique latine et Caraïbes. L'appui du Mécanisme mondial devrait contribuer à l'élaboration des programmes locaux de développement (PLD), destinés à servir de cadre à la mise en oeuvre des PAN au niveau local. Dans ce contexte, le Mécanisme mondial prêtera son concours à l'établissement de fonds nationaux de lutte contre la désertification (comme le prévoit la Convention), qui représentent



l'une des nombreuses possibilités d'acheminer les ressources financières à l'échelon local. En outre, le Mécanisme mondial contribuera à mettre en évidence les relations entre les programmes d'action nationaux et d'autres initiatives pertinentes et programmes de développement appuyés par des donateurs bilatéraux et/ou multilatéraux au niveau national.

8. On trouvera ci-dessous une description succincte des interventions particulières qui ont été menées dans chaque pays.

Burkina Faso

9. Au cours de ces dernières années, le Gouvernement du Burkina Faso a mis sur pied le PAN, avec le soutien de donateurs bilatéraux et multilatéraux, notamment, les Pays-Bas et le FIDA.

10. L'application du PAN au Burkina Faso fera ensuite intervenir une approche à plusieurs embranchements comportant: la formulation de PLD; l'identification des aspects touchant à la fois les activités du PAN et les projets et programmes pertinents en cours; les dispositions prises pour recenser et diffuser les meilleures pratiques en matière de lutte contre la dégradation des sols et des mesures d'appui connexes; la rationalisation du cadre d'action se rapportant aux systèmes d'incitations directes et indirectes à la maîtrise de la dégradation des sols; et l'établissement d'un fonds national de lutte contre la désertification susceptible d'être alimenté par le gouvernement, des donateurs bilatéraux et/ou multilatéraux et le secteur privé.

11. Dans ce contexte, et comme convenu en accord avec le Gouvernement du Burkina Faso, le Mécanisme mondial a entrepris d'appuyer l'exécution du PAN de diverses manières. Compte tenu des liens entre la fertilité et la dégradation des sols, par exemple, le Mécanisme mondial a financé, en septembre 1999, l'organisation d'un atelier national d'harmonisation qui a réuni des représentants de la communauté des donateurs et des responsables de tous les programmes de terrain pertinents consacrés en partie ou totalement à la gestion des ressources naturelles. Cet atelier avait pour finalité d'étudier les modalités d'intégration, dans le PAN, des activités inscrites précédemment dans le plan d'action de l'Initiative pour la fertilité des sols, menée en Afrique subsaharienne durant ces dernières années par la Banque mondiale, avec le concours de la FAO et d'autres organisations.

12. Outre une contribution potentielle du Mécanisme mondial à l'élaboration des PLD et de sa participation au dialogue sur les mesures à prendre à propos des systèmes d'incitation pour la gestion des ressources naturelles, la création d'un fonds national de lutte contre la désertification au Burkina Faso sera aussi appuyée par le Mécanisme mondial, qui se concertera avec d'autres partenaires intervenant dans le développement. Cela couvrira, entre autres, la prestation d'une assistance technique qui sera chargée de parachever les modalités opérationnelles connexes, ainsi qu'une contribution financière à la dotation initiale du fonds.

Mali

13. En appliquant une procédure participative élargie aux échelons local, régional et national, le gouvernement a préparé un document cadre, avec l'aide de différents partenaires, dont l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) et la FAO. Ce document contient des axes stratégiques et des domaines d'action à caractère général, qui peuvent revêtir la forme à la fois d'un PAN, conformément aux articles 9 et 10 de la Convention, et d'un Plan d'action national pour l'environnement (PANE), ce qui est une condition à remplir pour bénéficier de l'aide de la Banque mondiale. Le Gouvernement malien a organisé une table ronde sectorielle sur le financement lié à l'environnement, en mai 1999, à laquelle ont participé des représentants de la communauté des donateurs, le Secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial. À cette occasion, divers donateurs ont exprimé leur point de vue sur les domaines d'action prioritaires dans le cadre du PAN, notamment la gestion rationnelle et la conservation des ressources en eau, pâturages, forêt et faune, et



l'information sur l'environnement. Les prochaines étapes de la mobilisation des ressources, pour lesquelles l'intervention du Mécanisme mondial en qualité "d'honnête courtier" est escomptée, consisteront à dégager les questions touchant à la fois aux domaines d'action prioritaires au titre du PAN et aux interventions en cours ou prévues des différents donateurs et des organismes spécialisés. Les déficits de financement et les arrangements concernant la mobilisation de ressources supplémentaires seront identifiés au cours d'un processus participatif et itératif, dans le contexte des mesures de décentralisation du gouvernement. On accordera aussi une attention particulière à l'identification et à la diffusion des meilleures pratiques et au renforcement des capacités à l'échelon de la communauté, ainsi qu'à la coordination et à l'harmonisation progressive des conditions régissant les mesures d'appui direct sur le terrain, dans la perspective d'une action à long terme.

14. On met au point les détails des modalités de ce processus participatif et itératif ainsi qu'un suivi des récentes séances de travail entre le Mécanisme mondial et le point focal de l'organe de coordination nationale du PAN au Mali. Entretemps, des pourparlers ont déjà été entamés avec des partenaires potentiels, comme le FIDA, la Banque mondiale, la FAO et des donateurs bilatéraux. Par exemple, on a convenu qu'en principe, le Mécanisme mondial financerait un atelier d'harmonisation nationale, afin d'intégrer le plan d'action pour la fertilité des sols dans le PAN, selon des arrangements arrêtés en septembre 1999 pour le Burkina Faso, comme décrit plus haut. Le Mécanisme mondial a aussi facilité des échanges de vues entre le FIDA, la Banque mondiale et l'Union mondiale pour la nature (UICN) à propos d'un futur projet financé par le FEM dans le delta intérieur du Niger. Il a pris en considération les possibilités de combiner les ressources du FIDA, compte tenu de sa solide expérience avec les petits agriculteurs, avec celles de l'UICN, compétente dans le domaine de la gestion des ressources naturelles sauvages. Le FIDA (dans le contexte de sa coopération régulière avec la Banque mondiale) et l'UICN ont soumis au FEM des propositions de projet semblables.

Sénégal

15. Le gouvernement du Sénégal a été l'un des premiers à ratifier la Convention et à achever son PAN, avec le concours de donateurs bilatéraux et multilatéraux. Le gouvernement a récemment élaboré un programme prioritaire à moyen terme, en étroite collaboration avec les ONG et les organisations d'agriculteurs, comportant des actions pilotes qui consisteront à mettre à l'essai des approches institutionnelles innovantes et des arrangements de cofinancement. Lorsque le bureau du Mécanisme mondial et les autorités sénégalaises (en particulier les ministères de l'aménagement, des finances, de l'environnement et de l'agriculture et de l'élevage) se sont rencontrés, le gouvernement a rappelé son engagement de réserver des fonds de contrepartie pour le programme prioritaire, en vue d'attirer des ressources extérieures. On appliquera un processus itératif et participatif pour définir les questions communes et établir des liens opérationnels entre le PAN (y compris le programme prioritaire à moyen terme) et d'autres projets pertinents appuyés par des donateurs multilatéraux et bilatéraux, notamment le FIDA, la Banque mondiale, la BafD et l'Union européenne. Cette approche systématique s'étendra également à des programmes sectoriels et à des initiatives stratégiques aux niveaux nationaux et sous-régionaux, comme indiqué plus haut pour le Burkina Faso et le Mali, notamment ceux relevant du PASR pour l'Afrique occidentale et centrale. En attendant, les préparatifs de l'organisation d'un atelier national d'harmonisation sont en bonne voie. Cet atelier, financé par le Mécanisme mondial, est destiné à intégrer l'Initiative pour la fertilité du sol dans le PAN, à l'instar de ce qui a été fait au Burkina Faso et devrait avoir lieu au Mali.

16. Eu égard à ce qui précède et à la demande du gouvernement, on envisage de lancer immédiatement une série d'activités pilotes dans le cadre du PAN, avec le cofinancement du Mécanisme mondial. Ces activités couvriront diverses zones agro-écologiques du pays et mobiliseront tout particulièrement les femmes et les jeunes.



17. S'agissant du financement du PAN, la nécessité et le montant exact des ressources supplémentaires seront déterminés au cours du processus itératif cité plus haut. Cependant, parmi les voies d'acheminement possibles des ressources destinées au PAN, la mise en place d'un fonds national de lutte contre la désertification a déjà été abondamment débattue par le gouvernement et des organisations de la société civile; le Mécanisme mondial est prêt à fournir une assistance technique et financière pour faire avancer le processus. Il existe une autre option de financement non négligeable (mais pas exclusive), qui consisterait à reconvertir la dette publique extérieure en appui à la mise en oeuvre du PAN, conçu comme cadre général de lutte contre la pauvreté qui non seulement appuierait la production agricole et des activités de conservation des ressources, mais prévoirait la mise en place d'une infrastructure et de services socio-économiques, encourageant la gestion des ressources naturelles. Le gouvernement a presque achevé l'élaboration d'un plan national de conversion de la dette et le Mécanisme mondial se propose de l'aider à établir les ponts nécessaires avec l'exécution du PAN.

Cuba et Haïti

18. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, les premières interventions du Mécanisme mondial viseront Cuba, Haïti et le Pérou. Le Mécanisme mondial étudiera la possibilité d'appuyer d'autres pays de la région, au moment opportun, en fonction des demandes particulières qui lui seront parvenues et sous réserve de la disponibilité des ressources. Le Mécanisme mondial tirera parti des efforts déjà déployés, et notamment du soutien du FIDA, par le biais d'une collaboration interorganisation avec la FAO et le secrétariat de la CDD, en élaborant le PAN de Cuba. Cela implique la réalisation d'activités pilotes relevant d'un PLD, dans le bassin hydrographique du Cauto. En même temps, le Mécanisme mondial envisage aussi d'aider Cuba à mettre au point et à exécuter son PAN.

19. Dans le cadre de sa coopération avec le Gouvernement haïtien, le FIDA a aidé le Ministère de l'Environnement à élaborer une méthode participative pour la préparation du PAN. Le Mécanisme mondial contribuera à l'intégration totale du PAN et envisagera différentes options pour canaliser les ressources destinées à la planification financière et à la mise en oeuvre d'activités telles que le développement rural et les fonds communautaires. Le Mécanisme mondial participera aussi à la conception des stratégies et programmes appuyés par le FIDA et d'autres donateurs.

IV. INITIATIVES RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES

20. S'agissant des PAR et des PASR à l'appui de la Convention, le Mécanisme mondial poursuit les objectifs suivants:

- participer, dès les stades d'admission et de formulation du processus de consultation, à la définition des orientations et du contenu des PASR et en appuyer ensuite la conception et/ou la validation;
- aider les institutions de coordination au niveau des sous-régions, en définissant précisément les liens qui rattachent les PASR aux PAN concernés et en rendant leur interface opérationnelle;
- encourager les organismes sous-régionaux dont les mandats s'inscrivent dans les objectifs des PASR, et plus particulièrement les organisations capables ou susceptibles d'en cofinancer l'exécution, à conclure des alliances stratégiques; et



- chercher, comme prévu à l'article 8 de la Convention, les moyens et les occasions de relier plus étroitement la Convention aux autres conventions, et plus spécialement la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique. À cet égard, le Mécanisme mondial aura un rôle à jouer en rendant opérationnelle l'interface entre les PASR et les quatre domaines prioritaires du FEM, dans la mesure où ils concernent la dégradation des terres.

21. Dans ce contexte, le Mécanisme mondial a commencé à appuyer dans les régions (et sous-régions) le développement de certaines activités, à savoir:

Amérique latine

22. Suite à une proposition de la Division Amérique latine et Caraïbes du FIDA, le Mécanisme mondial apporte son appui à une conférence régionale qui rassemble, par le biais du réseau électronique FIDAMERICA, les projets de lutte contre la dégradation des terres et la désertification, financés ou non par le FIDA. Grâce aux communications électroniques, cette initiative facilitera l'échange d'information entre les acteurs des différents pays de la région qui travaillent sur le terrain sans qu'il soit besoin pour cela de recourir à des conférences de haut niveau. Un animateur a été désigné pour veiller au bon déroulement du débat électronique. Les résultats en seront présentés à la troisième Conférence des Parties qui se tiendra au Brésil en novembre 1999. Celle-ci émettra probablement des avis sur la façon dont le Mécanisme mondial peut, d'une part, aider le Comité de la science et de la technologie de la Convention et, d'autre part, favoriser la collecte et la diffusion des savoirs traditionnels.

23. Suite à la réunion régionale Amérique latine et Caraïbes qui s'est tenue à Lima (Pérou), en août 1999, le Mécanisme mondial s'est offert à appuyer une initiative dont le but est d'examiner une série de grandes orientations nationales pour repérer le petit nombre d'entre elles qui fait obstacle au développement et à la mise en œuvre de la Convention afin d'essayer de les faire modifier. Cette initiative a déjà vu le jour au Mexique et les mesures qui permettront de la développer dans le reste de la région seront examinées en temps utile. La BID a fait part de son intérêt à financer cette initiative qui, si elle est couronnée de succès, sera reproduite dans d'autres régions et viendra s'ajouter aux activités d'appui lancées par le Mécanisme mondial dans le but de créer un environnement politique porteur pour l'application de la Convention. Dans la même optique, le Mécanisme mondial valorisera les résultats des programmes conjoints de recherche-action sur les systèmes d'incitation à la gestion durable des ressources naturelles, comme ceux que le FIDA a expérimenté en Afrique occidentale et centrale au cours des dernières années.

Afrique de l'Ouest

24. En mai 1999, à Lomé, le Programme d'action sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a été approuvé par les experts et les ministères à l'occasion d'une réunion financée notamment par le FIDA et le Mécanisme mondial. Les thèmes retenus pour le Programme se rattachent aux domaines suivants: gestion des eaux transfrontières; aménagement durable des terres agricoles et des parcours; énergie renouvelable; lutte contre les parasites migrants; systèmes d'alerte précoce; intégration sous-régionale; infrastructures et communications, etc. Au nombre des organisations désignées comme coordonnatrices thématiques figurent un réseau d'ONG, des organismes intergouvernementaux, des organisations sous-régionales d'intégration économique et des organismes techniques régionaux spécialisés. Le Programme d'action sous-régional devrait être prochainement adopté par les Chefs d'État sous les auspices des centres de liaison sous-régionaux, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans la Zone du Sahel (CILSS). En attendant, afin d'examiner les suites à donner, ces deux institutions ont organisé, grâce à un financement du Mécanisme mondial, un séminaire au cours duquel les huit institutions de coordination thématique ont pris acte de la situation d'avancement et ont adopté une



approche commune pour l'exécution du PASR. Le séminaire a été suivi d'une réunion portant sur les eaux transfrontières, qui a rassemblé les organismes intergouvernementaux de la sous-région chargés de l'aménagement des bassins fluviaux et des lacs communs. Chacun d'entre eux a présenté à cette occasion son mandat et ses activités, et les perspectives de synergie entre ses propres interventions et celles qui sont menées aux niveaux national et sous-régional.

25. Le cas des vallées fluviales communes au Nigéria et au Niger (celles du Maggia Lamido, du Goulbi Maradi, du El Fadama et du Komadougou Yobe) offre un exemple typique du rôle que le Mécanisme mondial pourrait jouer en luttant contre les retombées négatives dues à l'utilisation non concertée des eaux transfrontières. Au cours des 20 dernières années les effets combinés de la construction de barrages, des systèmes d'irrigation défectueux, de la dégradation des terres, de la pluviosité imprévisible, et de l'évapotranspiration importante ont compromis la viabilité économique et la pérennité écologique des projets d'investissement financés par les secteurs public et privé. Les tentatives qui ont été faites pour appliquer l'Accord de Maiduguri de 1990 qui portait sur la gestion et l'utilisation équitables des eaux transfrontières ont échoué parce qu'elles ne s'inscrivaient pas dans un cadre stratégique d'ensemble et n'étaient pas liées aux interventions sur le terrain. Dans ce cas précis, le Mécanisme mondial a récemment pris la direction, à la demande de la Banque mondiale et en collaboration avec la FAO, d'une initiative visant à faciliter l'élaboration d'un plan stratégique d'application de l'accord de Maiduguri. Cette initiative a de grandes chances d'aboutir car, d'une part, elle fait partie du Plan d'action de la sous-région Afrique de l'Ouest et Afrique centrale à l'appui de la Convention et, d'autre part, elle tient compte du fait que les retombées négatives sont réciproques et que les deux gouvernements sont déterminés à trouver une solution acceptable pour les deux parties. Le Centre d'investissement de la FAO a déjà préparé un document exposant les problèmes et les options tandis que le PNUE a rédigé une première note de conception pour entamer la procédure de demande de don au FEM. Un atelier réunissant les parties prenantes est prévu pour le premier trimestre de 2000. Financé par le Mécanisme mondial et organisé sous l'égide de la CEDEAO, du CILSS et de la Commission mixte de coopération Niger/Nigéria, il examinera et ratifiera le plan stratégique d'application de l'Accord de Maiduguri. Ce plan comportera tant des activités transfrontières sous les auspices de la Commission mixte de coopération, que des activités au niveau local qui feront partie intégrante des programmes déjà financés ou prévus par les bailleurs de fonds. Une approche identique sera adoptée pour les autres thèmes du programme d'action de la sous-région dès réception des demandes anticipées des organisations intergouvernementales concernées. Pendant ce temps, les premiers pourparlers avec les organismes d'exécution du FEM sont déjà en cours afin de définir les projets qui pourraient éventuellement faire l'objet d'un financement par le Fonds s'ils portent par exemple sur l'énergie renouvelable ou la diversité biologique en agriculture. En outre, les interrelations entre les domaines d'intervention du PAN et les points forts stratégiques du Programme d'action de la sous-région seront définies avec soin et concrétisées en termes d'actions; ceci afin d'éviter les doubles emplois entre les institutions nationales participant au PAN et les nombreux réseaux intergouvernementaux ou réseaux d'ONG qui assurent la coordination thématique dans le cadre du PASR. Une attention toute spéciale sera accordée à la gestion des eaux transfrontières (par exemple les fleuves Sénégal et Niger), l'aménagement des parcours communs à plus d'un pays, la lutte contre les parasites migrants, l'énergie renouvelable, les systèmes d'alerte précoce, etc.

Asie de l'Ouest

26. Les représentants de la région et le secrétariat de la Convention ont demandé lors de la création du Mécanisme mondial que celui-ci contribue à la mise au point du programme d'action de la sous-région (Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Émirats arabes unis, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Autorité palestinienne, Qatar, Syrie, et Yémen) et mobilise son financement. Suite à la visite du directeur général en mars 1999, une première proposition dans ce sens a été rédigée. Deux experts-conseil supérieurs, originaires de la région, ont été engagés pour effectuer des missions dans les pays concernés et se rendre dans les trois institutions régionales et internationales concernées (Centre arabe pour l'étude des zones arides et non irriguées (ACSAD), Centre international de recherche agricole dans les zones arides

(ICARDA) et Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe (CEDARE)). Dès que les experts-conseil auront fini de consulter toutes les parties, de manière exhaustive, sur le contenu du programme, le texte de la proposition sera révisé en fonction des conclusions qui auront été tirées. Au début de l'an 2000 les représentants des pays et des institutions de donateurs seront conviés à une conférence au cours de laquelle le programme d'action sera définitivement ratifié.

27. Dans le cadre de leur mandat, les experts-conseil devront prendre contact avec les institutions de la région qui sont susceptibles de participer au financement, notamment le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) et la Banque islamique de développement (BIsD), afin qu'elles participent au projet à part entière. La BIsD a déjà contribué financièrement au développement du programme et continue de le faire en allouant des fonds au Mécanisme mondial à cet effet.

V. INITIATIVES STRATÉGIQUES ET ACTIVITÉS D'APPUI

28. Le Mécanisme mondial s'est engagé dans des initiatives stratégiques et des activités d'appui avec deux objectifs distincts: premièrement, étudier dans quelle mesure on peut obtenir des ressources supplémentaires grâce à des mécanismes novateurs de financement de la Convention (initiatives stratégiques); et deuxièmement développer des initiatives dont l'intérêt dépasse le cadre régional et qui traitent les problèmes de la désertification et de la dégradation des terres au niveau politique (activités d'appui). Quatre initiatives qui relèvent de ces catégories sont actuellement développées:

Fixation du carbone

29. Cette initiative est à rattacher au renforcement de la collaboration entre la Convention et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dont l'un des objectifs est de réduire la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère afin d'atténuer l'effet de serre. Il existe deux moyens d'y parvenir: réduire les émissions de CO₂, ou faire absorber le CO₂ atmosphérique par la biomasse.

30. Pour les pays développés, réduire les émissions revient souvent plus cher que faire absorber le CO₂ atmosphérique par le biais de projets de reboisement et de protection de l'environnement dans les pays en développement. Il existe donc virtuellement des ressources financières importantes pour les projets de protection de l'environnement. Ceci dit, pour profiter des possibilités offertes, il importe de prouver que le carbone absorbé par la biomasse y reste effectivement fixé. En coopération avec le FIDA, la FAO et le secrétariat de la Convention, le Mécanisme mondial a commencé à s'intéresser au processus de fixation du carbone au niveau du terrain, étant donné que la quantité de matière organique présente dans le sol est étroitement liée, surtout dans les zones arides, à la productivité de ce sol. Il faudra probablement attendre longtemps avant que cette initiative ne se traduise par un afflux de financements, mais compte tenu de son potentiel, il est important que le Mécanisme mondial participe au débat et au processus.

Initiative de réduction de la dette

31. Reconnaissant que l'endettement des pays en développement peut altérer leur capacité à investir dans la lutte contre la dégradation des terres (article 4), les Parties à la Convention sont convenues " d'étudier,... des méthodes novatrices et des incitations possibles pour mobiliser et acheminer des ressources,... en particulier les conversions de créances et d'autres moyens novateurs ..." (article 20).

32. Suite au lancement de l'Initiative pour la réduction de la dette du Groupe des 8 (G-8) à Cologne en juin 1999, et à la demande du président de la Conférence des Parties, le Mécanisme mondial a commencé à étudier les façons dont la Convention pourrait tirer parti de cette initiative dont le but est de ramener l'endettement des pays à bas revenu à un niveau supportable en termes de service de la dette. Il ne faut pas se méprendre sur le sens de l'initiative du Mécanisme mondial qui n'introduit aucune condition

supplémentaire qui risquerait de contrer les efforts visant à étendre et accélérer le processus d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres. En revanche, relier l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) à la mise en œuvre de la Convention présente plusieurs avantages:

- En allouant une partie des ressources publiques dégagées par l'Initiative PPTE à des activités visant à lutter contre la dégradation des terres productives ou à la prévenir, les gouvernements concernés favoriseront une croissance économique durable sur le plan de l'environnement, ce qui, en retour, augmentera leur capacité à remplir leurs obligations en termes de service de la dette;
- La Convention est un cadre multisectoriel de lutte contre la pauvreté dont les interventions couvrent la production, la conservation des ressources, mais aussi les services et les infrastructures socio-économiques. Par conséquent, en reliant la réduction de la dette à l'application de la Convention on pourrait concilier l'"environnement" et le "secteur social" qui sont parfois mis en concurrence par les pourvoyeurs d'investissements; et
- Dans le cadre de l'Initiative de Cologne la portée et le rythme de l'allègement de la dette sont en dernière analyse déterminés sur la base d'arrangements spécifiques entre chaque pays débiteur et ses créanciers. Toutefois, les mécanismes consultatifs et les cadres stratégiques établis sous l'égide de la Convention aux niveaux sous-régional, régional et mondial offriront des forums précieux pour des échanges d'expérience en matière de lutte contre la dégradation des sols en associant les ressources extérieures et nationales, notamment celles qui sont dégagées par l'allègement de la dette.

33. Le dialogue que le Mécanisme mondial engagera avec les autres partenaires du développement participant à l'Initiative de réduction de la dette impliquera notamment des collaborations avec la communauté des ONG dont les activités de mobilisation en faveur des pays pauvres a été déterminante tout au long du débat sur l'allègement de la dette. Dans le cadre de son application, la Convention accorde une grande importance à la participation des ONG, et le Mécanisme mondial en tiendra compte; il a d'ailleurs déjà engagé des pourparlers avec des ONG siégeant à Washington et des ONG africaines.

34. Au-delà de l'Initiative PPTE, et alors que certains prônent une suppression pure et simple de la dette, les possibilités de conversion des créances dans le cadre de la Convention (pour les PPTE et autres pays en développement) méritent également de retenir l'attention comme solution de rechange. En tant que cadre multisectoriel de mise en œuvre des mesures de conversion de créances, la Convention possède un atout important car elle a la capacité de contrôler effectivement l'affectation des ressources aux zones touchées (pour les activités multisectorielles dues à l'initiative des organisations de la société civile d'une part et pour les fonds de contrepartie des projets financés par les bailleurs de fonds d'autre part) et de suivre l'impact socio-économique et écologique des communautés locales bénéficiaires. Dans cette optique, le Mécanisme mondial conclura des alliances stratégiques avec les partenaires du développement (dont beaucoup sont membres du Comité de facilitation) disposant de suffisamment d'expérience et de moyens pour définir des indicateurs de suivi en matière d'allocation de fonds publics et d'évaluation du secteur public, et réaliser des études d'impact biophysique et socio-économique.

Échanges et programmes de formation communautaires

35. De nombreux projets financés par les donateurs prévoient des échanges et des activités de formation à l'intention des communautés mais sans sortir, en général, du cercle des projets du donateur concerné. En outre, il n'existe pas de mécanisme systématique pour introduire les communautés "dans le circuit". Elles sont exclues des programmes de développement alors qu'elles sont dépositaires de savoirs intéressants.



36. Compte tenu de la priorité accordée par la Convention au renforcement des capacités et de la nécessité de préparer le terrain pour de futurs investissements, le programme d'échanges et de formation qui est proposé vise à encourager, au niveau des utilisateurs des ressources naturelles, un dialogue et un partage d'expérience systématiques qui pourraient donner naissance à un partenariat entre les communautés locales, le gouvernement (central ou local) et les autres partenaires, y compris les ONG et les bailleurs de fonds. Voilà pourquoi, après consultation avec le réseau RIOD (Réseau international ONG sur la désertification), les institutions de coordination nationale de la Convention et les organismes spécialisés, le Mécanisme mondial et ses partenaires ont été pressentis pour appuyer le programme. Le Mécanisme mondial envisage de fournir des fonds qui feront office de catalyseurs (en termes de financements et de concepts) et faciliteront le développement et l'exécution du programme. Celui-ci s'apparente à une initiative de renforcement des capacités des populations censée améliorer la capacité d'absorption au niveau local. En outre, il prépare le terrain pour de futurs investissements d'origine locale ou externe à l'appui des objectifs du PAN.

37. Le programme sera mis en œuvre de manière décentralisée tout en offrant un cadre propice au partage de l'information entre les projets et programmes exécutés par les ONG ou les institutions publiques. Des mesures seront prises pour que les zones habituellement exclues des programmes de développement en bénéficient. Enfin, les réseaux de savoirs qui existent déjà ou qui vont être créés travailleront conjointement à gérer les savoirs et diffuser largement les meilleures pratiques grâce à des accords de partenariat.

38. Comme expliqué précédemment, l'initiative appuyée par le Mécanisme mondial en Amérique latine peut servir de modèle en matière de développement des premiers contacts et de partage des savoirs entre projets. Par conséquent, il serait peut être intéressant pour le RIOD de profiter du programme d'échange et de formation communautaire pour lancer un réseau semblable à celui qui a été mis en place en Amérique latine, afin de l'exploiter et de l'étendre.

39. Suite aux divers entretiens avec les représentants du réseau RIOD, les organismes de coordination nationaux et les bailleurs de fonds, un document de base reprenant les idées ci-dessus a été préparé pour être soumis à l'examen de la prochaine Conférence des Parties. Sur la base de la première note conceptuelle de l'initiative, plusieurs gouvernements et partenaires du développement, dont la Banque mondiale, l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) et l'Université libre d'Amsterdam ont fait part de leur intérêt à y collaborer.

Contrôle de la désertification

40. Alors que la désertification est au rang des premières préoccupations mondiales depuis près de trente ans il n'existe pas encore de méthode universelle pour mesurer et évaluer les processus de désertification et de dégradation des sols. Pourtant, en dernière analyse, le succès de l'application de la Convention ne pourra être mesuré que par ce type de données. C'est pourquoi une région et deux sous-régions (Asie, Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord) intéressées par le développement de systèmes de contrôle de la désertification se sont adressées au Mécanisme mondial. C'est l'occasion rêvée de répondre à ces requêtes tout en traitant le problème à l'échelle planétaire. Le sujet commence seulement à faire l'objet de débats. Le Mécanisme mondial espère cependant que plusieurs institutions contribueront à cette initiative, par exemple l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le PNUE, le secrétariat de la Convention, la FAO, l'Observatoire saharo-sahélien (OSS), AGRYMETH (institution membre du CILSS) et le nouveau réseau asiatique de contrôle de la désertification, pour n'en citer que quelques-uns.

41. Il est prévu par ailleurs que les indicateurs de contrôle de la désertification soient également utilisés tant dans les études d'impact biophysique que pour allouer à la réalisation des initiatives prévues ou en cours en vue d'appliquer la Convention, la totalité ou une partie seulement des ressources financières dégagées par la réduction et/ou la conversion des dettes.



Activités relatives à l'établissement de la base de données du Mécanisme mondial

42. Dès son entrée en fonction le 1er septembre 1999, le gestionnaire des systèmes d'information/analyste financier du Mécanisme mondial a travaillé à l'analyse préliminaire de la structure de la base de données, ce qui a supposé des recherches bibliographiques et des entretiens avec les membres du Comité de facilitation. Ainsi, aujourd'hui, le FIDA, la FAO, le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO/PNUD), le secrétariat de la Convention, la Banque mondiale, la BID et le secrétariat du FEM ont été consultés, tandis qu'à Bonn, les discussions sont engagées avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

43. Les objectifs de ces premières consultations sont les suivants: mieux connaître la structure des organisations concernées et prendre contact avec les responsables de leur système d'information; collecter et échanger les informations susceptibles d'être utiles à la création de la base de données du Mécanisme mondial; et jeter les bases de collaborations éventuelles.

44. Ces visites préparatoires seront suivies d'entretiens plus approfondis visant à:

- tirer des enseignements de l'expérience des membres du Comité de facilitation en ce qui concerne l'exécution de projets similaires (en collectant par exemple des indications sur les approches, les ressources et les technologies utilisées);
- reproduire les accords ou les cadres de partenariat conclus entre les membres du Comité de facilitation et les autres organismes des Nations Unies, les organisations internationales, les donateurs bilatéraux et le secteur privé, s'ils ont fait preuve de leur efficacité;
- développer un réseau de relations de travail avec les membres du Comité de facilitation et d'autres partenaires extérieurs et/ou collaborateurs;
- étudier toutes les informations et technologies disponibles dans les institutions membres du Comité de facilitation, le système des Nations Unies et la communauté du développement au sens le plus large;
- utiliser les nouveaux processus de collecte et de gestion des données ou ceux qui existent déjà et ont fait leurs preuves; et
- prendre toutes les mesures nécessaires pour que la base de données du Mécanisme mondial fonctionne pleinement.

45. Les analyses et les consultations préliminaires permettront de dresser une liste détaillée des enjeux et des problèmes les plus importants. Celle-ci servira à préparer un programme de travail précis qui spécifiera les directives, les tâches et les besoins en ressources pour les phases ultérieures de l'établissement de la base de données du Mécanisme mondial.

46. À ce propos, certains éléments sont déjà acquis. On sait par exemple qu'il faut distinguer la base de données principale des informations et aspects accessoires qui pourront y être ajoutés par la suite. L'approche suivie pour mettre en œuvre la base de données a fait l'objet d'un rapport préliminaire. Idéalement cette approche devrait servir de référence pour toute interprétation, planification et prise de décisions se rapportant au fonctionnement et au développement de la base de données du Mécanisme mondial.



47. Chaque tâche ou sous-projet comporte des enjeux et des problèmes qui lui sont spécifiques et qui exigent des ressources et des actions adaptées. Voilà pourquoi toutes les parties qui pourraient contribuer activement à la mise en œuvre de la base de données ou participer à son exploitation doivent impérativement être associées aux analyses spécifiques, aux consultations et aux élaborations des accords.

48. Étant, par principe, une structure flexible, légère et efficace, le Mécanisme mondial se doit de développer un vaste partenariat avec toutes les parties intéressées afin de produire une base d'information susceptible de remplir la mission qui lui a été assignée. Les membres du Comité de facilitation sont plus spécialement visés par ce partenariat puisque l'existence du Comité correspond à la nécessité de définir des arrangements institutionnels de collaboration entre les institutions qui ont de l'expérience dans l'un ou plusieurs des domaines couverts par la CCD.

Développement du Bureau du Mécanisme mondial

49. Le budget de 1999 prévoyait le recrutement de trois cadres et de trois agents des services généraux. L'administrateur principal du programme et le gestionnaire des systèmes d'information/analyste financier ont été recrutés. Trois autres postes de cadre seront pourvus en 2000.

50. **Comptes du Mécanisme mondial et rapport financier.** Conformément à ce qui a été prévu dans le Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le FIDA, Le Mécanisme mondial gère trois comptes. Pour les rendre pleinement opérationnels, il était impératif de définir précisément les modalités de leur utilisation et de les interpréter sur le plan juridique. C'est ce qui a été fait en coopération avec les services juridiques du FIDA et grâce aux conseils de tous ceux qui dans l'institution hôte sont spécialisés dans ces problèmes.

51. Comme il s'y était engagé lorsqu'il a demandé à accueillir le Mécanisme mondial, le FIDA a généreusement contribué au compte de ressources spéciales pour le financement des activités au titre de la Convention en effectuant un premier versement de 2,5 millions de USD.

VI. MOBILISATION DES RESSOURCES: PAYS ET INSTITUTIONS BAILLEURS DE FONDS

52. Pendant sa première année d'existence, le Mécanisme mondial a cherché avant tout à établir des relations avec les pays et les sous-régions en développement, à créer une relation de coopération avec eux et à montrer par quel moyen il pouvait contribuer au développement des programmes d'action et des initiatives qui s'y rattachent. On peut penser que l'approche qui sera adoptée pour mettre en œuvre la Convention favorisera des relations solides avec la communauté des donateurs pour assurer l'apport des ressources nécessaires.

53. Cette approche a été rendue possible grâce aux contributions volontaires que l'Allemagne, le Portugal, la Suède et la Suisse ont effectuées au moment de la création du Mécanisme mondial. La contribution généreuse versée ensuite par le FIDA permettra de continuer dans cette voie. En outre, les fonds que la BIsD a fait transiter par le Mécanisme mondial pour financer le programme d'action sous-régional de l'Asie occidentale constituent un exemple de la façon dont le Mécanisme mondial souhaite fonctionner avec les autres donateurs et un certain nombre de fondations sélectionnées qui s'intéressent en priorité au problème de la dégradation des sols dans le contexte de la diversité biologique et de la lutte contre la pauvreté.

54. C'est sur cette base que le Mécanisme mondial consolide ses relations de coopération avec les institutions du Comité de facilitation qui sont ses partenaires financiers les plus évidents. Il faut également mentionner qu'en plus des financements du FIDA et de la BIsD, la correspondance entre le

Président du FIDA et le Président de la Banque mondiale qui laisse pressentir que la Banque pourrait contribuer financièrement au compte de ressources spéciales pour le financement des activités au titre de la Convention est fort encourageante.

55. Outre les pays et les institutions déjà mentionnés qui ont versé des fonds, le Mécanisme mondial a commencé à établir des relations de travail avec l'Italie, son pays hôte, la Commission européenne et la Finlande.

Le Mémoire d'accord

56. Conformément à la décision 19/COP.2, le Conseil d'administration du FIDA a examiné lors de sa soixante-cinquième session, qui s'est déroulée les 28 et 29 avril 1999, le texte du Mémoire d'accord révisé comme proposé par la deuxième Conférence des Parties, et l'a approuvé. Le FIDA a renvoyé le Mémoire d'accord révisé au secrétariat de la Convention par lettre en date du 13 juillet 1999.

Arrangements de coopération entre le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial

57. La décision 18/COP.2 engageait le Mécanisme mondial et le secrétariat de la Convention à coopérer pour éviter les doubles emplois et renforcer l'efficacité de l'application de la Convention, conformément au rôle prévu pour chacun par le Mémoire d'accord. Afin de formaliser cette requête, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont rédigé et signé un arrangement de coopération.